

L'homme violent? un type banal dans le déni

Corinne AUBLANC

Le service Violence et famille, à Lausanne, propose depuis cinq ans un programme destiné aux auteurs de violences domestiques. Une étude a permis de lever un coin du voile sur le profil des participants.

«A la suite de mon intégration à un groupe de thérapie où je ne me sentais pas à ma place entouré de «vrais hommes violents», je me promettais bien de leur montrer qu'ils m'avaient mal évalué et de prouver à ma conjointe qu'elle aussi se trompait. C'est à la quatrième rencontre que j'ai balbutié de façon presque inaudible 'je suis violent'[1].»

Et pourtant. Psychologique, physique, sexuelle ou économique, la violence conjugale constitue un phénomène grave et largement répandu, puisqu'en Suisse elle concernerait une femme sur cinq[2]. Alors que les délits de ce type sont aujourd'hui poursuivis d'office, l'offre spécialisée dans le soutien aux victimes est complétée dans de nombreux cantons par des programmes spécifiques destinés aux auteurs de violence conjugale, comme Violence et famille (ViFa) à Lausanne –qui organise prochainement trois jours de formation auprès des professionnels intervenant dans le contexte de violences conjugales (lire ci-dessous).

Depuis cinq ans, ce service de la Fondation jeunesse et famille (FJF), subventionné par le canton de Vaud, propose un programme pour les hommes qui recourent à la violence dans leur univers familial[3]. D'ordre thérapeutique, la prise en charge consiste à «amener les participants, en les faisant parler d'eux-mêmes, à reconsidérer leurs actes comme socialement inacceptables et à modifier leur comportement en conséquence», explique le coordinateur du programme Christian Anglada. ViFa a reçu l'année dernière 73 demandes, émanant principalement d'auteurs de violences physiques. «Surtout des gifles, et fréquemment en présence des enfants», souligne M.Anglada.

Se reconnaître responsable

Or, il se trouve que si la participation au programme s'appuie sur une démarche volontaire, les candidats ont, dans les faits, tendance à traîner des pieds pour diverses raisons (lire-ci contre). Après un premier contact téléphonique suivi de plusieurs entretiens individuels, le participant doit donc s'engager formellement dans une thérapie de groupe, à raison de 21 séances hebdomadaires réparties sur six mois. «C'est la condition minimum», selon le coordinateur.

Ces rencontres sont consacrées à la description des types de violences exercées par chacun. En se dévoilant, l'auteur de violences est ainsi amené à en mesurer l'impact sur ses proches, étape préalable à la reconnaissance de sa responsabilité. Un bilan sur les changements de comportements enregistrés et sur les points à travailler s'effectue après la 15^e séance. «Mais il est rare qu'après six mois les changements soient significatifs», relève M. Anglada.

Les participants reconnaissent tout au plus que faire usage de la violence dans le couple «pose problème» et ils identifient les conséquences de leurs gestes: «Ils se rendent compte qu'ils doivent changer d'attitude et essaient de prévenir leur passage à l'acte.»

Sur un seul cycle, la démarche ne fait donc qu'amorcer une prise de conscience. Cependant, dans un groupe donné, une personne sur deux en moyenne abandonne en cours de route. Ainsi, en 2005, seuls 25 participants ont suivi la démarche jusqu'au bout. «L'assiduité dans le groupe dépend surtout de la stabilité de la relation conjugale, des expériences thérapeutiques précédentes et de la motivation du participant», précise le coordinateur. Si une plainte pénale pousse à finir un cycle complet, elle ne garantit cependant pas que les objectifs soient atteints.

L'amorce d'un processus

Une analyse^[4] portant sur 41 dossiers d'hommes qui ont suivi le programme de ViFa entre 1999 et 2003 a été menée par la Haute école valaisanne santé-social sur mandat de la FJF. L'étude, bouclée fin 2005, a permis d'identifier le profil des participants et les circonstances qui les avaient amenés à consulter. Elle s'intéresse

aussi à l'évolution de leur discours au fil du temps.

Il en ressort qu'au fil des séances les individus parviennent à identifier la portée des violences perpétrées, les conséquences pour leur compagne et leurs enfants, ainsi que les formes subtiles de violences. La plupart ont du mal à exprimer leurs émotions et beaucoup ont des difficultés à se décentrer.

Ceux qui vont jusqu'au bilan disent ne plus avoir recouru aux violences physiques sur la durée des séances et estiment que les violences psychologiques et verbales ont été moins nombreuses. Toutefois, les réflexions sur les relations égalitaires ne sont reprises que par une minorité de personnes. L'évolution restant limitée par les capacités d'introspection et relationnelles développées par chaque individu.

En dépit des signaux clairs émis par la Confédération, via diverses initiatives fédérales et parlementaires, en faveur de la lutte contre les violences domestiques, «beaucoup de stéréotypes restent encore vivaces», relève M.Anglada. D'un côté, les discours machistes («Elles le veulent bien») ont la peau dure, de l'autre, les auteurs de violences sont diabolisés. «En traitant ces derniers de psychopathes, on évite de se poser des questions sur ce qu'il se passe autour de nous.» Dans ce sens, un travail de longue haleine est encore à mener, qui passe entre autres, selon le coordinateur, par une reconsidération de la politique familiale. |

Note : [1]Témoignage référencé par le site www.violencequefaire.ch. Ouvert en mai 2006, ce site est géré par l'association romande Vivre sans violence qui regroupe une dizaine d'institutions actives dans le domaine de la violence conjugale. Il informe et répond aux auteurs et victimes de violences conjugales dans l'anonymat.

[2]Selon les chiffres d'Amnesty International.

[3] Le service s'est ouvert aux femmes auteures de violences depuis l'année dernière.

[4]Générer un changement chez les hommes ayant des comportements violents dans le couple et la famille: modalités et contexte d'intervention, sous la direction de Susanne Lorenz, HEVs2, 2005. Les résultats sont disponibles sur le site du Bureau fédéral de l'égalité, www.against-violence.ch/f/forschung.htm

Au secours des auteurs de violence conjugale

Les auteurs de violence conjugale ont aussi besoin d'aide.

Un service d'accompagnement vient d'ouvrir dans le canton de Neuchâtel dans le cadre de la Loi sur la violence dans les relations de couple, entrée en vigueur en 2004.

Les personnes au comportement agressif envers leur conjoint pourront intégrer des groupes de parole animés par deux thérapeutes spécialisés. La majorité des participants s'engagera sur une base volontaire. Les autres seront contraints de suivre une thérapie par les autorités judiciaires. L'objectif de ce service est de faciliter la réintégration des auteurs de violence conjugale dans la société.

Les personnes concernées peuvent atteindre le service en téléphonant au 032/ 886 80 08. /cr

RTN – 28/09/2006